

Fiche de poste
Enseignant spécialisé
Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA)
à l'école élémentaire Blaise Pascal à Nevers

Cadre d'emploi et implantation

Une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA), dispositif de scolarisation de l'Éducation nationale avec appui du médico-social, est implantée à l'école élémentaire Blaise Pascal à NEVERS. L'accompagnement médico-social des élèves est assuré par l'ADAPEI de la Nièvre.

Le professeur des écoles spécialisé, nommé sur le poste d'enseignant de l'UEEA, exerce à l'école Blaise Pascal dès la rentrée de septembre 2026. Il est titulaire du CAPPEI ou d'un diplôme équivalent (CAPA-SH option D le cas échéant), a participé si possible à plusieurs journées de formation sur les troubles du spectre autistique (TSA) ou possède de l'expérience dans l'accueil des élèves porteurs de troubles du spectre de l'autisme et dans la coopération avec les acteurs du secteur médico-social.

Spécificités du poste

Les Unités d'Enseignement Élémentaire Autisme ont pour but d'améliorer l'inclusion scolaire des élèves avec troubles du spectre de l'autisme en s'appuyant sur le déploiement d'interventions précoces, personnalisées, globales et coordonnées telles que recommandées par la Haute Autorité de Santé et l'Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux.

Ces dispositifs concernent plus particulièrement des élèves n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou qui présentent des difficultés substantielles de communication, de comportement et de centres d'intérêt ou dans leurs relations sociales.

Conditions d'exercice

En tant qu'enseignant et coordinateur de l'UEEA, l'objectif est de proposer aux élèves des situations d'apprentissage adaptées à leurs besoins et combinées avec les actions déployées par les professionnels médico-sociaux.

Vous rédigerez un rapport d'activité annuel avec l'équipe pluridisciplinaire. Ce rapport sera remis à l'IEN chargé de l'ASH. Il sera un élément constitutif de l'évaluation de votre pratique d'enseignement.

Un projet de l'UEEA devra être rédigé dans la première année d'exercice et actualisé tous les ans en fonction des élèves accueillis. Ce projet sera remis au directeur d'école, à l'inspecteur ASH ainsi qu'à la CDAPH qui s'appuie sur celui-ci pour orienter les élèves.

Le professeur des écoles spécialisé travaille sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de l'ASH et sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et de l'IEN de la circonscription. Compte tenu des besoins des élèves, l'exercice à temps partiel n'est pas compatible avec le poste.

Missions de l'enseignant au sein de l'UEEA

- Piloter le projet de l'UEEA et assurer la cohérence des actions en collaboration avec les différents professionnels (AESH collective, éducateur spécialisé).
- Partager et construire avec les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire des outils communs au service de la scolarisation des élèves.
- Transmettre des observations structurées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un enfant ou d'une pratique professionnelle, et intégrer dans son analyse les apports des autres professionnels, y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire.
- Réaliser avec les partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets des élèves.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient.
- Prendre part aux réunions de l'école pour permettre aux élèves de l'UEEA une participation pleine à la vie de celle-ci (fêtes, spectacles, sorties scolaires, projet d'école...).
- Être l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant.
- Travailler en partenariat avec les autres enseignants de l'école pour favoriser la scolarisation en classe ordinaire.
- Contribuer à l'information de l'ensemble du personnel sur le fonctionnement de l'UEEA.

Compétences et qualités requises

Etre capable de :

- Travailler en équipe avec des partenaires différents.
- Favoriser l'établissement de relations de confiance.
- Prendre en compte de façon permanente le comportement des élèves.
- Communiquer quotidiennement avec les familles.

Avoir des connaissances sur :

- Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS).
- L'autisme et l'adaptation des démarches pédagogiques spécifiques.
- Les programmes et les enjeux du cycle 2 et du cycle 3 à l'école élémentaire.
- Le cahier des charges des UEEA.

Contacts pour information

Caroline DAOUST, Conseillère Pédagogique ASH : caroline.daoust@ac-dijon.fr 03.86.71.70.30

Maud BROCHU, Professeure Ressource TSA : ressourcetsa58@ac-dijon.fr 03.86.93.22.09

Pour postuler

Envoyer pour le **17 mars 2026 12h** (délai de rigueur) une lettre de motivation et un curriculum vitae à l'attention de Madame la Directrice Académique au bureau de l'adjoint à la DASEN : adj.ien58@ac-dijon.fr